

2026-03-05-14 : Approbation du budget primitif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Yamina RIOU, Christelle BURON, Michel BOURCIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Joël ESNAULT, Dominique FOUIN, Mireille POILANE

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Christelle BURON donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage: 1 3 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-14-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 15 janvier 2026 et la délibération n°2026-01-15-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe du projet de territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable' » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif pour le budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2026 ;

Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
[011] Charges à caractère général	896 500,00	932 800,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	2 747 000,00	2 862 600,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	273 150,00	289 730,00	[75] Autres produits de gestion courante	400,00	400,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	10 500,00	10 500,00			
Dépenses de gestion des services	1 180 150,00	1 233 030,00	Recettes de gestion des services	2 747 400,00	2 863 000,00
[66] Charges financières	87 000,00	74 800,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	8 500,00	8 500,00	[77] Produits spécifiques	100,00	100,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00	1 500,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	1 277 150,00	1 317 830,00	Recettes réelles	2 747 500,00	2 863 100,00
[023] Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	2 642 866,16			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 196 000,00	1 225 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	475 500,00	500 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	3 473 150,00	5 185 696,16	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	3 223 000,00	3 363 100,00
			Résultat reporté	1 385 799,36	1 822 596,16
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	3 473 150,00	5 185 696,16	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	4 608 799,36	5 185 696,16

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2026 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2026 *
[20] Immobilisations incorporelles	354 717,66	[13] Subventions d'investissement	1 683 677,94
[21] Immobilisations corporelles	302 690,15		
[23] Immobilisations en cours	4 515 713,56		
Dépenses d'équipement	5 173 121,37	Recettes d'équipement	1 683 677,94
[16] Emprunts et dettes assimilées	347 100,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00
		[106] Réserves	0,00
Dépenses réelles	5 520 221,37	Recettes réelles	1 683 677,94
		[021] Virement de la section d'exploitation	2 642 866,16
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	500 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 225 000,00
[041] Opérations patrimoniales	300 000,00	[041] Opérations patrimoniales	300 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	6 320 221,37	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	5 851 544,10
		Solde d'exécution reporté	468 677,27
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	6 320 221,37	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	6 320 221,37

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-14-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

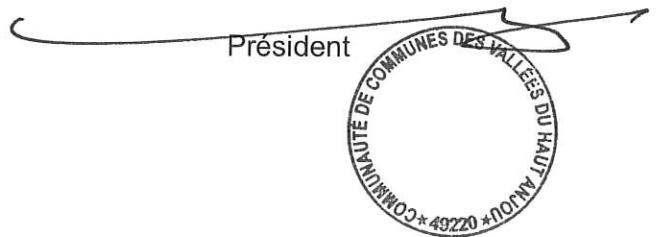
Fait et délibéré en séance
le 5 mars 2026
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-14-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.